



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-30348>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **24-30348**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-18437

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie D'Ecouen

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21950205100010

**Ville :** ECOUEN

**Code postal :** 95440

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 95

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45233141

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an et est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 1 an et 36 mois. La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le montant maximum ainsi que les rabais sont fixés dans l'acte d'engagement. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent les options (prestations similaires et reconductions). Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 15/03/2024 à 10h00, lire 03/04 /2024 à 11h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/03/2024**